



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2020/140

Budget annexe de
l'assainissement :
régularisation de
l'affectation des résultats

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 24 septembre 2020,
que la convocation du conseil avait été
établie le jeudi 10 septembre 2020

La Maire



ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

ETAIENT EXCUSES : Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL

PROCURATIONS : Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOUT pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-11, L2311-1, L.2312-3 et L.2312-4 ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au services publics locaux industriels et commerciaux et développée pour les services publics de distribution d'eau potable et pour les services publics d'assainissement notamment ;

Vu l'arrêté du 23/12/2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2020/091 du 23 juillet 2020 afférente à l'affectation des résultats des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes ;

Considérant que le report du résultat déficitaire N-1 au compte 001 dépenses a été repris pour le double du montant soit -107 271,44 euros au lieu de -53 635,72 euros ;

Considérant qu'il convient de procéder à la rectification de l'affectation des résultats du budget annexe de l'assainissement ainsi qu'aux modifications comptables en découlant ;

Considérant que le résultat déficitaire d'investissement à reprendre en dépense au compte 001 doit être inscrit pour le montant de 18 652,30 euros au lieu de 72 288,02 euros, que le besoin de financement doit s'élever à la somme de 40 442,58 euros au lieu de 94 078,30 euros et que la reprise en recette au compte 002 doit être de 431 250,79 euros au lieu de 377 615,07 euros ;

Considérant que les ajustements budgétaires sont recensés dans la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement ;

Après avis de la Commission municipale des finances en date du 2 septembre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De porter le montant définitif du compte 001 dépenses à 18 652,30 euros ;
2. De porter le montant définitif du compte 002 recettes à 431 250,79 euros ;
3. De porter le montant définitif de 40 442,58 euros au compte de réserve 1068 en recettes.
4. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

